

REVUE DE PRESSE DE LA SEMAINE 15

13 04 16 Retraite : l'âge de départ continue d'augmenter

Les Echos

Solveig Godeluck /

En 2015, l'âge de départ moyen du régime général était 62,4 ans. Le niveau de la pension moyenne continue de grimper à 1.112 euros pour les nouveaux retraités.

Inexorablement, le nombre de retraités augmente, et avec lui le niveau moyen de pension. La Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) a publié ce mercredi ses principales données pour le régime général en 2015. Quelque 657.000 personnes ont rejoint les rangs des retraités de droit direct dans l'année, portant le total à 13,04 millions. L'âge moyen de départ à la retraite a encore légèrement augmenté d'un mois, à 62,4 ans.

En y ajoutant les bénéficiaires de pension de réversion, le nombre total de retraités du régime général s'élevait à 13,85 millions l'an passé. A noter, en nombre d'arrivants, les nouvelles réversions sont plus dynamiques que les nouveaux droits directs : +7,9 % en 2015, contre +3,3 %.

Allongement des études

Le profil de ces retraités se modifie par petites touches. Ils avaient en moyenne 73,8 ans en 2015, contre 73,6 ans l'année précédente. La pension moyenne a grimpé aussi : pour un nouveau retraité de droit direct ayant une carrière complète au régime général (hors régimes complémentaires donc), elle atteignait 1.112 euros, alors que l'ensemble des retraités touchait 1.069 euros par mois. C'est la conséquence de l'allongement des études et de l'amélioration des carrières professionnelles au fil des générations. De plus, l'augmentation sensible du plafond des cotisations de la Sécurité sociale depuis des années n'accroît pas uniquement les recettes : dans un second temps, il fait grimper le niveau des pensions.

En 2015, le régime général a versé 111 milliards d'euros de prestations légales, en hausse de 2,3 %. Une partie de cette somme, 4,4 milliards, correspond à des majorations, principalement versées aux 5,5 millions d'assurés qui ont eu au moins trois enfants. Les réversions ont coûté près de 10 milliards d'euros, et le minimum vieillesse 2,2 milliards.

Envolée des départs anticipés pour carrière longue

En 2015, seuls 8 millions de retraités du régime général ont payé la CSG à taux plein, 1,8 million a eu droit à un taux réduit, et 29 % des retraités n'ont pas été assujettis au paiement de la CSG.

L'un des faits marquants de ces dernières années est l'envolée des départs anticipés pour carrière longue : 171.600 en 2015. Le seuil d'un million de retraités partis dans ces conditions avantageuses a été franchi l'an dernier, à 1,15 million. Le profil de ces carrières longues est un peu différent de celui des autres retraités du régime général. Alors que ces derniers ont en moyenne cotisé 147 trimestres tous régimes confondus (dont 111 au régime général), les bénéficiaires de retraite anticipée ont cumulé 176 trimestres (dont 45 au régime général), soit bien plus que les 166 trimestres exigés pour avoir droit au taux plein. Parmi ces travailleurs, les femmes détiennent la palme, avec 183 trimestres à leur actif

11 04 16 CIPAV : La caisse de retraite qui martyrise les indépendants

Pensions de retraite non versées, appels de cotisation farfelus, erreurs de calcul grossières, service clients inexistant... la Cipav le fait exprès ou quoi ?

60 ans et 43 années de turbin au compteur, Alain Taté pensait pouvoir prendre un repos bien mérité. En 2012, il demande donc à sa caisse de retraite, la Cipav, de bien vouloir commencer à lui verser ses pensions. Impossible, lui répond-elle, il vous manque 39 trimestres pour pouvoir profiter du taux plein. Pardon ? Après une aussi longue carrière ? Il s'agit sans doute d'une erreur, se dit ce dessinateur en bâtiment indépendant.

Remisant temporairement ses rêves de pêche à la ligne, il entame alors un incroyable marathon pour essayer de faire valoir ses droits. Courriers recommandés sans réponse, coups de fil dans le vide, lancement de lourdes procédures judiciaires... «Je me suis retrouvé face à un mur», raconte-t-il. Il lui faudra attendre quatre longues années et l'intervention du tribunal des affaires de Sécurité sociale pour que la Cipav lui fournisse enfin un relevé de carrière à jour. Et accepte de lui verser les 633 euros mensuels auxquels il avait droit depuis le début.

Des erreurs en série

Quatre ans de travail pour des prunes ! Des injustices comme ça, la Cipav en fabrique chaque jour à la pelle. «Les gens nous contactent par centaines pour se plaindre», témoigne Yann Franquet, qui anime une association d'aide aux victimes (www.cipav.info). Appels de cotisation farfelus, pensions supprimées sans raison, services injoignables, commission de conciliation autiste, commandements à payer injustifiés, lettres classées verticalement, erreurs de calcul grossières, envois d'huissier intempestifs...

Cette caisse, qui sert les pensions de 300 professions libérales (architectes, consultants, graphistes...) et des 300.000 autoentrepreneurs libéraux, semble prendre un malin plaisir à rendre fous ses cotisants. Selon l'avocate Valérie Flandreau, «certains d'entre eux sont tellement dégoûtés qu'ils baissent les bras et arrêtent leur activité».

La CIPAV : 800.000 adhérents à la caisse, dont 300.000 autoentrepreneurs.

210.000 retraités affiliés. 50.000 d'entre eux sont des conjoints survivants.

512 euros de pension moyenne (base et complémentaire) versée en 2014.

Des défaillances pointées par la Cour des comptes

Dans un rapport au vitriol, publié en 2014, la Cour des comptes pointait les causes de ce désastre. Productivité déclinante des 297 salariés, absence de guichet pour recevoir le public, gestion hasardeuse des placements de trésorerie, majoritairement confiés à la société Oddo en dépit de ses performances médiocres. Sans oublier les bévues du système informatique, modernisé à grands frais, mais qui n'a jamais donné sa pleine mesure.

Le croira-t-on ? Pendant des années, la caisse n'a pas été capable d'enregistrer correctement les données sur ses nouveaux adhérents, que lui fournissait le RSI (la Sécurité sociale des indépendants) : elle ne traitait ces informations qu'une fois par an alors qu'on les lui communiquait toutes les semaines ! Pas étonnant que «35.000 assurés se soient retrouvés cotisants alors même qu'ils avaient cessé toute activité», observe la Cour. Et que 22.000 artisans et commerçants dépendant d'une autre caisse aient été affiliés par erreur à la Cipav. On croit rêver.

> Le RSI connaît aussi de nombreux couacs.

Les autoentrepreneurs sont lésés

Ajoutons que certaines catégories sont victimes d'une discrimination manifeste. Un membre d'une profession libérale qui déclare 10.000 euros de revenus nets annuels peut obtenir 9 points de retraite complémentaire. «A situation comparable, l'autoentrepreneur, lui, n'en décrochera que 2, et la pension qu'on lui versera plus tard sera nettement inférieure», s'insurge l'avocat Dimitri Pincent, qui défend des dizaines de laissés-pour compte.

D'autant plus difficile à avaler que cette rupture d'égalité n'est pas la conséquence d'une mauvaise organisation, mais bien d'une volonté délibérée de la caisse. «Bien que ces derniers représentent aujourd'hui une bonne moitié des cotisants, la direction ne veut pas entendre parler des autoentrepreneurs», grince une source interne.

Pour des raisons historiques, le conseil d'administration de la caisse est en effet largement dominé par les architectes : les statuts de la Cipav leur accordent près de la moitié des sièges (12 sur 26) alors qu'ils ne sont que 41.000 affiliés. Or, à en croire notre informateur, ces derniers ne mouilleraient pas trop leur chemise pour défendre les autres catégories...

> Vidéo. Au Japon, les retraités reprennent le travail :

Une affaire digne des « Pieds Nickelés »

Et que dire de l'affaire de chèques volés, digne des «Pieds Nickelés» ? En 2013 et 2014, des centaines de versements envoyés par les adhérents pour payer leurs cotisations ont été détournés et encaissés par des aigrefins. Ce larcin, dont le montant avoisinerait 800.000 euros, n'a pas étonné grand monde.

La négligence est telle que les chèques étaient laissés sans surveillance dans les bureaux pendant de longues semaines, au vu et au su de tout le monde. Bien que 80% des sommes distraites aient été remboursées par l'assurance, la direction n'a pas hésité à réclamer à des dizaines d'adhérents de payer une deuxième fois leur cotisation, sous prétexte que leur premier versement avait été détourné ! Pourtant, avec ses 4 milliards d'euros de réserves, soit l'équivalent de douze années de prestations, on ne peut pas dire que la Cipav soit au bord de l'apoplexie financière.

> Comment faire le bilan de ses points de retraite .

Condamnations pour deux dirigeants

Comme si tout cela ne suffisait pas, deux des capitaines de ce bateau ivre, Jean-Marie Saunier et François Durin, viennent d'être condamnés à deux mois de prison avec sursis et respectivement 15.000 et 12.000 euros d'amende, dans une procédure de plaider coupable à la française. Ils avaient tout simplement «oublié» d'appliquer la procédure de mise en concurrence dans une série d'appels d'offres représentant plusieurs millions d'euros de marchés, dont celui de la rénovation du système informatique.

Etonnamment, la Cipav n'a pas jugé utile de se porter partie civile dans cette affaire. «Les dirigeants ont agi de la sorte pour gagner du temps», justifie l'actuel directeur, Olivier Selmati. Avant d'atterrir à ce poste, ce dernier a piloté une mission de contrôle de l'institution... qui n'avait rien remarqué. Du coup, l'un des condamnés, Jean- Marie Saunier, préside toujours la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL), une structure qui regroupe de nombreuses caisses de retraites... parmi lesquelles se trouve la Cipav.

A en croire le nouveau directeur, tous ces dysfonctionnements ne seraient que de la vieille histoire. Et la maison, enfin sensibilisée au mal que son incurie provoque, ferait désormais beaucoup d'efforts pour essayer d'améliorer les choses.

Un exemple ? Afin de répondre plus rapidement à ses usagers, elle a récemment demandé à la Mutualité sociale agricole (MSA) de mettre à sa disposition l'un de ses centres d'appels téléphoniques. Désormais, les retraités à qui la Cipav oublie de verser leur pension et les cotisants à qui elle réclame indûment des sommes énormes auront un numéro de téléphone à composer pour se plaindre. C'est incontestablement un progrès..

12 04 16 Les chiffres qui révèlent l'angoisse des Français face à leur retraite

Le Figaro Par Marie Théobald

LE SCAN ÉCO - Dans la cinquième édition de son baromètre sur les Français et la préparation à la retraite, Deloitte révèle que les Français épargnent en moyenne 1688 euros par an pour leur retraite.

La population vieillit. En 2060, 16,2% de la population française aura plus de 75 ans sur 74 millions de Français. Le système de financement est à bout de souffle. La branche vieillesse de la Sécu est toujours en déficit et les régimes de retraite complémentaire des salariés et cadres Agirc-Arcco viennent d'être sauvées in extremis. «La question de la pérennité de notre régime de retraite va sans aucun doute être au cœur des débats pendant les prochains mois. Les efforts d'épargne individuelle sont encore trop justes, il faut d'une part combler la carence d'information des Français pour s'y préparer de manière plus avisée, et que les acteurs et pouvoirs publics les aident en faisant évoluer le système et les dispositifs», commente Hugues Magron, Associé Conseil secteur assurances et protection sociale chez Deloitte. Deloitte a réalisé pour la cinquième fois, son baromètre sur les Français et leur retraite après avoir interrogé 4000 Français de 25 ans et plus, actifs ou retraités.

• Les Français sont inquiets du montant de leur retraite

75% des actifs interrogés sont inquiets du montant de leur pension future. La plupart d'entre eux (77% des actifs interrogés) estiment qu'ils auront besoin de compléter leur retraite par des ressources supplémentaires pour s'assurer un niveau de vie suffisant (activité rémunérée ou autre).

Symbole de leur inquiétude, les Français qui épargnent pour la retraite mettent en moyenne 1688 euros de côté par an pour leur retraite. Les futurs retraités anticipent un manque de ressources financières à la retraite représentant près d'un tiers de leur pension future... La préparation à la retraite est le premier motif d'épargne des actifs.

• Mais un peu moins dans le secteur public

Néanmoins on est moins inquiet dans la fonction publique (59%) que dans le secteur privé (64%). 15% des personnes interrogées dans le secteur privé pensent à exercer une activité rémunérée au cours de leur retraite afin de s'assurer d'un niveau de vie suffisant contre 9% dans le secteur public.

• Ils ne croient pas aux acteurs du systèmes...

42% des personnes interrogées ne font confiance à aucun acteurs dépositaires du système de retraite actuel (Sécu, mutuelles, institutions financières, Etat, syndicats, etc.).

• et manquent de connaissance

Seulement 14% des actifs sondés connaissent leurs droits à la retraite et les sujets économiques d'ordre général. Cette expertise se concentre principalement sur les hommes âgés de plus de 45 ans et appartenant à la CSP+. C'est généralement à partir de 40 ans que les Français commencent à se préoccuper de leur retraite.

En outre, plus de la moitié des actifs n'ont pas de vision claire des produits d'épargne disponibles. D'ailleurs, lorsque qu'ils choisissent un établissement pour gérer leur épargne, l'accessibilité et le conseil sont les deux premiers critères. Conséquence de cette opacité du système, la moitié des futurs retraités se tournent vers internet pour s'informer.

- Ce qu'ils recherchent quand ils épargnent

Lorsqu'ils choisissent un produit d'épargne, 59% des actifs recherchent le rendement. L'assurance vie, le plan d'épargne logement et les comptes sur livret sont les trois produits d'épargne privilégiés, selon Deloitte.

- Perspectives d'avenir

Pour la suite, 55% des Français estiment que, le système de retraite français finira par se transformer pour aller vers une retraite par capitalisation où chacun épargnera pour sa propre retraite.

13 04 16 Le gouvernement allemand débat d'une réforme des retraites

Les Echos Thibaut Madelin

Confrontés à la chute de leur popularité, le SPD et la CDU veulent faire des retraites un thème clef. Objectif : stopper l'érosion des pensions.

Quinze ans après la grande réforme des retraites du chancelier Gerhard Schröder, l'Allemagne redoute un essor de la pauvreté chez les vieux et veut ajuster le tir. « Le niveau de la retraite générale ne doit pas baisser davantage mais doit être stabilisé au niveau actuel », a déclaré cette semaine le vice-chancelier social-démocrate (SPD) Sigmar Gabriel. Si la CDU de la chancelière Angela Merkel n'est pas prête à le suivre, il veut en faire un thème de campagne pour les élections de 2017.

Ce n'est pas comme si la grande coalition au pouvoir aie négligé les 20 millions de retraités allemands. Au 1er juillet, ceux-ci bénéficieront de la plus forte hausse en 23 ans - jusqu'à 5,95% selon les régions. Par ailleurs, le gouvernement a donné un coup de pouce aux mères retraités et réduit l'âge du départ à la retraite pour certaines catégories d'employés. Enfin, la ministre des Affaires sociales Andrea Nahles veut présenter cette année un projet de retraite « solidaire » pour les plus démunis.

Revers

Mais, après les revers des élections régionales de mars, les deux partis du gouvernement sont confrontés à une chute spectaculaire de leur popularité et cherchent la parade. Dans une enquête d'opinion INSA publiée lundi, le SPD est tombé à 19,5 % d'intentions de vote, soit quatre points de moins qu'il y a un an. La CDU et son alliée bavaroise, la CSU, ont carrément dévissé à 31,5 %, soit près de dix points de moins sur un an.

Les deux camps souffrent de la crise des réfugiés, qui profite essentiellement au parti populiste AfD. Dans un pays vieillissant, ils veulent faire de la retraite un thème central. Pour l'heure, ils en sont au diagnostic. Selon les prévisions officielles, le niveau des retraites devrait passer de près de 48% des revenus moyens,

actuellement, à 44% en 2030 et 40% dix ans plus tard. Le SPD veut stopper cette érosion, tout comme l'aile gauche de la CDU ainsi que la CSU.

Mais atteindre ce but, comme le souhaitent aussi les syndicats, risque de coûter plusieurs dizaines de milliards d'euros et de faire bondir les cotisations retraites. Celles-ci s'élèvent aujourd'hui à 18,7 %. Elles pourraient ainsi exploser à plus de 24 % du salaire brut, selon la « Frankfurter Allgemeine Zeitung ». Or réduire les coûts du travail tout en sauvegardant le système par répartition était précisément l'objectif de Gerhard Schröder. Quinze ans plus tard, le gouvernement pourrait également revenir sur le dispositif de retraite par capitalisation introduit par l'ancien ministre des Affaires sociales Walter Riester. « La retraite Riester est morte », affirme Horst Seehofer, le président de la CSU

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/monde/europe/021839576900-le-gouvernement-allemand-debat-dune-reforme-des-retraites-1213667.php?ACYS3UOFkRpdtUqr.99>